



MAIRIE DE

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal

du 07 mai 2025 à 20h

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mai à 20h, le Conseil municipal régulièrement convoqué le 29 avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Bernard LACOSTE, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Alain GUILLAMOT, Pauline ESCOLL, Jean-François MIRADA, Michèle CASTELL-LLEVOT, Françoise POLES

Procuration : Jean-Claude SART donne procuration à Mme POLES Françoise.

Absents : Guillaume PABICH

A été nommée secrétaire de séance : Alain GUILLAMOT

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Huit conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M.LACOSTE propose de rajouter en début de séance, un point à l'ordre du jour (point 4). Le Conseil Municipal accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2025
- Approbation du procès verbal de la séance du 9 avril 2025
- Attribution d'un fond de concours de la Lomagne Gersoise
- Proposition d'honoraires pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie par BAP Architecte
- Demande de Mr APULCETTI Hugo : utilisation du terrain communal derrière chez lui
- Eclairage rue des Remparts et Point d'Apport Volontaire

Informations et questions diverses

## **1. Approbation du procès verbal de la séance du 14 février 2025**

---

M.le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 février 2025 suite à des modifications apportées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications par 9 voix dont une procuration.**

## **2. Approbation du procès verbal du 09 avril 2025**

---

M.le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 9 voix pour dont 1 procuration le PV de séance du 09 avril 2025.**

## **3. Attribution d'un fond de concours de la Lomagne Gersoise**

---

La commune a sollicité un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise pour la rénovation de la mairie.

Par délibération du 26 mars 2025, la Lomagne Gersoise a approuvé l'attribution d'un fond de concours de 20 000,00 € à la commune de La Sauvetat.

Mr CONSTANT demande pourquoi les projets de Lectoure et Fleurance sont aidés au delà de 20 000,00 €. Mr le Maire explique que la règle de 20 000,00 € maximum ne concerne pas les communes de Fleurance et Lectoure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 9 voix pour dont 1 procuration, l'apport du fond de concours de 20 000,00 € pour les travaux de rénovation de la mairie.**

## **4. Proposition d'honoraires pour une mission complète de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la mairie par BAP Architecte.**

---

Une fois rénovée, la mairie accueillera l'école pendant les travaux de celle-ci. Mr le Maire explique qu'il sera organisé une réunion avec les institutrices. Mme POLES demande si Mr PELLEGATTA sera présent. Il est question de discuter du projet pendant un mois pour apporter les modifications avant arrêt définitif des plans.

Arrivée de Mme FRANCZAK à 20 h 18

Mr le Maire présente le calendrier des travaux, rappelant que le timing est très très serré.

Rappel des aides et subventions liées au projet (30 % DETR soit 131 533,26 € et 20 000,00 € fond de

concours), plus basses que prévu.

Mr le Maire a relancé le dossier auprès de Mr le Député, Mr le Sénateur et le Conseil Départemental.

Mr le Maire a calculé qu'il faudrait prévoir des annualités de 20 000,00 € avec 35 % de subventions qui est la fourchette basse.

Mr le Maire présente les honoraires de BAP Architecte : 9,5 % du montant HT des travaux, soit 36 000,00 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 10 voix pour dont 1 procuration, La proposition d'honoraires de BAP Architecte.**

## 5. Eclairage public

---

Mr le Maire propose de rajouter 4 candélabres solaires côté Sud, 4 candélabres entre la mairie et l'aire de point d'apport volontaire avec détecteur de présence.

Certains emplacements sont à discuter, quel modèle choisir ? Face aux interrogations et aux questions sur les finitions, le Conseil voudrait un autre RV avec Mr DESSOMMES.

## 6. Questions diverses

---

Acquisition maison via l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie afin d'en faire des logements sociaux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise de contact avec l'EPFO pour discuter du projet. Mme POLES est contre.

Mme ESCOLL demande quand sera réalisé le fauchage cette année ? Mr le Maire explique qu'il a rendez-vous avec le prestataire vendredi 9 mai. Il a commencé cette semaine.

Fibre : caissons fibres de l'autre côté de la route d'un futur raccordé, demande du prestataire 3000,00 € pour traverser la route. Prestation normalement prise en charge par Gers Fibre. Nécessité de le rappeler à la population via Info Mairie.

Chiens dangereux au lotissement. Ils ont attaqué et blessé un chien, filmé par un voisin. Suite au courrier et au refus de la Gendarmerie d'intervenir car pas dans leurs prérogatives, un arrêté municipal a été pris demandant un certificat comportemental par un vétérinaire agréé, sinon procédure.

Dégâts après précipitations au chemin de Larroumiouac, 100 mètres de haies détruits, talus abimé.

Mr CARRERE de la CCLG vient la semaine prochaine pour faire le point sur le réseau routier. Beaucoup de problèmes d'évacuation du pluvial rapportés par plusieurs habitants, rappelle

l'urgence de traiter ce sujet. Lagune également inondée lors des précipitations.

Commission bâtiments scolaires : rappel écoles à une classe sont sur la sellette. Probable suppression des écoles à deux classes à venir par la suite. Nécessité de rediscuter des regroupements RPI. Le Maire rappelle que trop d'enfants censés aller à La Sauvetat vont ailleurs, sur Lectoure, Fleurance, Castéra-Verduzan, Saint-Puy... Problème pour lequel personne ne nous apporte aucune aide.

La mairie a récupérer ses badges SIDEL pour l'ouverture des colonnes déchêts ménagers.

RV le 8 mai à 11 h 30 pour la cérémonie officielle suivie d'un apéritif offert par la mairie.

Rappel du résultat du recensement qui pointe – 44 habitants dû aux maisons secondaires ? Aux absents pour diverses raisons ?

La séance est levée à 22h45